

Le CFGA – Certificat de Formation à la Gestion Associative

[Pour connaître la prochaine session](#)

BUT DE LA FORMATION

Le certificat de formation à la gestion associative a été créé par le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008. L'objectif du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) est d'acquérir des connaissances et de développer ses compétences pour assumer les responsabilités au sein d'une association.

La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier, ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique sur le livret de formation.

Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat à la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.
2. Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif

Ⓞ DURÉE

Partie théorique : 36 heures – Partie pratique : 120 heures

Ⓞ PRÉ-REQUIS

Le stagiaire devra s'engager à être présent à l'intégralité de la formation.

Ⓢ PUBLIC

Être salarié ou dirigeant bénévole d'une association employeur

[Télécharger le programme complet](#)

[S'inscrire ici](#)